

Résolution de l'Assemblée générale du 15 juin 2021

Le personnel de la commune du Locle réuni en Assemblée le 15 juin 2021 prend acte du projet du Conseil communal de vouloir négocier pour la législature actuelle l'attribution des échelons et l'application de l'IPC contre certains articles prévus par le statut, dont les primes de fidélité, les majorations d'heures ou encore les fonctions pénibles. Tout en entendant les préoccupations financières des autorités communales, le personnel considère que ce n'est pas aux employé·e·s d'être la variable d'ajustement financier de la commune.

L'Assemblée générale constate que

- La proposition qui est faite va à l'encontre de la politique salariale de la ville inscrite à l'article 140 de son règlement qui prévoit l'acquisition automatique d'un échelon.
- La méthode de comparaison des conditions de travail avec d'autres collectivités publiques cantonales proposée en ouverture des négociations est à ce stade incomplète et peu objective. D'autres éléments tels que les conditions des services d'astreinte, la prime à l'habitation, les inconvénients de service ou encore la collocation au moment de l'engagement devraient être pris en considération.
- Les informations concernant les montants que seraient économisées avec les modifications de statuts sont encore lacunaires.



C'est pourquoi, à ce stade, le personnel ne peut pas se prononcer sur les propositions du Conseil communal. Il souhaiterait obtenir un certain nombre de précisions afin de pouvoir entrer en négociation et trouver ensemble une solution qui soit à la fois respectueuse des engagements que l'autorité exécutive a envers le personnel et politiquement défendable face à la situation financière de la commune.

- Quel montant le Conseil communal souhaite-t-il économiser lors de sa législature ? Sur ce montant combien représentent les mesures liées au personnel ?
- Combien représente la masse des frais liés au personnel du Locle comparé aux autres collectivités publiques du canton (La Chaux-de-Fonds, commune de Neuchâtel et canton) ?
- Quel est le taux d'endettement de la commune de Locle selon les mesures de la LFinEC ?

L'Assemblée donne mandat à la délégation du SSP de poursuivre les discussions avec l'autorité exécutive une fois que les intentions du Conseil communal sont davantage explicitées et précisées notamment sur la base des questions ci-dessus.

Le Locle, le 15 juin 2021